

INFORMATION DU CONSEIL SYNDICAL

COMMUNICATION ARTEMISIA

Pour communiquer, le Conseil Syndical d'ARTEMISIA a mis en place :

- d'une part, un site internet : www.web-artemis.fr :
Le site vous donne des informations (dossiers en cours, manifestations prévues, adresses utiles et autres) et vous permet d'interpeller le Conseil Syndical.
- et d'autre part, un groupe secret Facebook : **RESIDENCE MUST ARTEMISIA**
Le groupe Facebook nous permet d'échanger entre résidents.

Nous vous invitons à consulter régulièrement l'un et l'autre.

Le groupe est **secret**, donc strictement réservé à ses membres qui ne peuvent être que des résidents d'ARTEMISIA. Il n'est visible que par eux (cf. paramètres de confidentialité des groupes : <https://www.facebook.com/help/220336891328465>).

Pour que nous puissions accepter ceux qui veulent y entrer, vous pouvez utiliser votre compte FB ou ouvrir un compte personnel spécifique de la forme « ARTE Julien Dupont » afin que les autres membres n'aient pas accès à vos informations plus personnelles.

Pour vous faire inviter au groupe secret et que nous puissions contrôler que les demandes émanent bien de résidents d'Artemisia, utilisez le formulaire contact du site WEB-ARTEMISIA.FR. N'oubliez pas d'y indiquer votre nom de bâtiment et votre numéro d'appartement.

POOL-HOUSE

Jusqu'alors le pool-house a été ouvert durant la période estivale, en même temps que la piscine, et le soir, à l'occasion de manifestations sportives ou commémoratives entre résidents : EURO de foot, premier anniversaire de notre résidence...

Il est désormais **ouvert tous les jours de 10h à 20H** afin que chacun puisse en profiter.

Ayons à l'esprit que **la convivialité reste de règle dans le partage de ce lieu d'échanges**.

Avant de laisser l'accès libre, nous nous sommes posé la question de notre responsabilité en cas d'accident ou de dégradation du matériel. Une des difficultés rencontrées est l'indissociabilité piscine / pool-house. Que se passe-t-il si quelqu'un, enfant ou adulte, tombe dans la piscine en période de fermeture de celle-ci ?

Bien sûr, nous avons pensé à recouvrir la piscine d'une bâche ; mais cela coûte cher, se dégrade rapidement et l'esthétique de nos jardins en serait affectée. Nous envisageons encore la possibilité de la pose d'une alarme ; mais il faut s'assurer qu'elle ne se déclencherait pas inopinément en cas de vent ou lorsque des chats approchent de la piscine.

Donc **soyons responsables !** Les accès piscine/pool-house sont sécurisés par des portes verrouillées. Une fois ces portes franchies volontairement, **chacun est responsable de ses actes et de la surveillance des siens**.

Nous vous rappelons que **le matériel installé est collectif et ne doit en aucun cas sortir du pool-house** (meubles, coussins, billard, équipement audio...).

Pour ces mêmes raisons de responsabilité, l'accès au pool-house est interdit aux mineurs non accompagnés.

Pour entrer dans le pool-house, nous avons passé commande de l'installation d'un VIGIK sur la porte. Chacun entrera donc avec son badge. Le VIGIK sera programmé pour ne laisser l'accès libre que de 10h à 20H. En attendant cette installation, l'un des membres du Conseil Syndical passera pour l'ouverture le matin et la fermeture le soir.

Nous pourrions, bien entendu, toujours **organiser occasionnellement une soirée au-delà de 20h**, à condition qu'elle soit **ouverte à tous les résidents** et qu'elle ne **perturbe pas la tranquillité des voisins**.

Chacun peut en prendre l'initiative, en en demandant la possibilité au Conseil Syndical. **L'organisateur est alors responsable du local et de son équipement**.

Artemisialement vôtre.